

AMF Nationale

106^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France

Vous pouvez vous inscrire au 106^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France sur cette page : <https://inscription.amf.asso.fr> ([guide d'utilisation](#)). Il se tiendra du 19 au 21 novembre prochain au Parc des Expositions de Paris et sera précédé le 18 novembre par la Rencontre des élus des Outre-Mer.

Pour rappel, l'inscription au 106^e Congrès est ouverte à tous les élus municipaux ou communautaires ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs.

L'équipe "Congrès" se tient d'ores et déjà à votre disposition par téléphone (**01 44 18 14 33**) ou par courriel (congres@amf.asso.fr) pour vous accompagner et répondre à vos questions.

À l'issue de votre inscription, n'oubliez pas d'imprimer votre badge. Il vous sera demandé à votre arrivée au Congrès où vous sera remis votre bracelet de sécurité.

Comme tous les ans, le badge Congrès vous permettra d'accéder au Salon des maires et des collectivités locales. Attention, l'inscription au SMCL ne donne pas accès au Congrès.

Vous trouverez ci-après plus d'informations, comme [une foire aux questions](#) ou le [pré-programme](#) fréquemment mis à jour.

Nous vous espérons très nombreux à cet important moment de la vie de notre association durant lequel se déroulera notre assemblée générale.

Page spéciale campagne de communication #Macommuneheureusement est en ligne !

La page spéciale Campagne de communication est en ligne sur le site de l'AMF [#MaCommuneHeureusement](#) (amf.asso.fr) avec le kit et le guide de communication à destination des adhérents.

Par ailleurs le spot (<https://youtu.be/5q9vTVQ3qqQ>) sera diffusé avant et après la météo sur BFM TV du lundi 30 septembre au 4 octobre.

Communiqués de presse

Problèmes assurantiels des collectivités territoriales : il est urgent d'agir !

Le communiqué de presse de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-problemes-assurantiels-collectivites-territoriales-il-est-urgent-dagir-42324>

Finances publiques locales : une mise en cause des collectivités infondée

Le communiqué de presse de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-finances-publiques-locales-une-mise-en-cause-collectivites-infondee/42300>

Enquête nationale AMF sur les principaux blocages que vous rencontrez dans l'exercice de votre mandat

L'enquête de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

https://questionnaire.amf.asso.fr/index.php/479773?token=_JOKERLIBRE1

Enquête France Travail

Message de l'AMF Nationale à tous les adhérents

La réforme issue du rapport France Travail et de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi pose les conditions d'une meilleure coopération entre les acteurs du « réseau pour l'emploi », au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales, France Travail, les Missions locales et Cap emploi, chacun conservant ses compétences propres.

Dans ce nouvel environnement, Pôle emploi est devenu « France Travail » depuis 1er janvier 2024. Dans l'esprit de ses concepteurs, cette réforme va au-delà du changement de nom puisqu'elle attribue des missions nouvelles à France Travail, qu'elle place au centre du réseau d'acteurs pour l'emploi, afin de tenter de rendre plus efficace l'action de tous au service des personnes à la recherche d'un emploi et des employeurs.

En lien avec l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, France Travail souhaite recueillir votre avis et votre expérience des politiques locales de l'emploi et de l'insertion, et en particulier de votre relation avec l'opérateur, au travers de ce court questionnaire que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant :

<https://france-travail-elus.bva-surveys.com/>

En prenant ces quelques minutes pour répondre, vous donnerez la possibilité à l'AMF qui disposera des résultats avant le Congrès des maires de mieux cerner vos attentes en matière d'emploi et d'insertion.